

Consommation apparente d'automobiles.—On peut calculer la consommation apparente d'automobiles au Canada en toute année en soustrayant de la somme de la production et des importations le nombre de voitures exportées. La statistique des ventes au détail et du financement des ventes de véhicules automobiles au Canada paraît au chapitre XX du présent volume.

5.—Stock visible d'automobiles neuves, 1941-1950

Année	Autos fabriquées pour vente au Canada		Importations ¹		Réexportations d'autos importées		Stock visible ¹	
	Particuliers	Commerciales	Particuliers	Commerciales	Particuliers	Commerciales	Particuliers	Commerciales
1941.....	81,943	76,627	2,672	1,036	26	—	84,589	77,663
1942.....	8,596	93,303	327	718	9	2	8,914	94,619
1943.....	—	79,290	21	795	1	163	20	79,922
1944.....	—	66,013	35	3,249	5	33	30	69,229
1945.....	1,866	47,459	236	1,855	3	19	2,099	49,295
1946.....	63,501	41,318	18,642	3,600	6	72	82,137	44,846
1947.....	128,243	63,152	35,570	7,293	26	4	163,787	70,441
1948.....	135,316	73,582	17,037	3,575	17	4	152,336	77,153
1949.....	177,060	85,715	35,293	3,404	32	8	212,321	89,111
1950.....	259,481	96,826	81,722	6,806	62	20	341,141	103,612

¹ Ne comprend pas les véhicules militaires.

Revenu des gouvernements provinciaux provenant des véhicules automobiles.—La taxation des automobiles, garages, conducteurs, chauffeurs, etc., est une source importante de revenus pour les gouvernements provinciaux. Dans chaque province, des permis dûment délivrés par les autorités sont requis pour les véhicules automobiles de toutes sortes, remorques, conducteurs ou chauffeurs, chauffeurs professionnels, marchands, garages et postes d'essence et de service. Une taxe de vente sur l'essence est aussi prélevée par chaque province; jusqu'au 31 mars 1947, il y avait aussi une taxe fédérale de 3c., mais elle a été supprimée à cette date et les taxes provinciales ont été pour la plupart augmentées d'autant. Les taux par gallon en 1952 sont les suivants: Terre-Neuve, 14c.; Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Québec, 13c.; Nouvelle-Écosse, 15c. depuis juin 1951; Ontario, 11c.; Manitoba, 9c.; Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, 10c.; et Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 6c. Le tableau 6 donne les sources les plus importantes de revenu provincial provenant des véhicules automobiles. Les revenus du gouvernement fédéral (droits d'importation et taxes d'accise et de vente) sont donnés au chapitre XXIII.